

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES EN CORSE - Année 2016

En France, les possibilités d'emprunt pour financer l'achat de biens du quotidien ou imprévus sont multiples : crédit revolving, prêt à la consommation, carte de fidélité,... Des changements de situation personnelle ou professionnelle ou l'accumulation d'un trop grand nombre de crédits peuvent être à l'origine de la dégradation d'une situation déjà fragile et plonger les souscripteurs dans des difficultés financières qu'ils ne peuvent plus assumer.

En 2016, la Corse est toujours la région française la moins impactée par la problématique du surendettement. Avec 217 dossiers déposés auprès des commissions pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 368 en France métropolitaine, l'île enregistre une amélioration sur l'année suivant la tendance observée dans l'ensemble de la métropole. Les dossiers de surendettement restent caractérisés par une proportion élevée de crédits à la consommation (présents dans 92 % des dossiers examinés et jugés recevables).

La population des surendettés est caractérisée par la prédominance d'individus vivant seuls et n'ayant aucune personne à charge, la tranche d'âge la plus représentée étant celle des « 45 à 54 ans ». Les situations de précarité face à l'emploi sont également très présentes puisqu'elles disposent le plus souvent de faibles revenus et que près d'un surendetté sur cinq est au chômage et plus d'un quart d'entre eux (30,7 %) sont en invalidité, en congés maladie longue durée ou sans profession. Enfin, les employés sont les plus nombreux dans les dossiers de surendettement (46,2 %).

En résumé

- La Corse est la région métropolitaine la **moins exposée** au surendettement (217 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 368 à l'échelle nationale).
- Le nombre de dossiers traités en 2016 a diminué de 18,5 % (-10,6 % en France métropolitaine). Près de la moitié de ces dossiers a fait l'objet d'une **mesure de réaménagement** des dettes et plus du tiers s'est soldé par un **effacement de la dette**.
- En 2016, le niveau d'endettement observé en moyenne pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 45 713 euros sachant qu'un dossier comprend entre 7 et 8 dettes et que la principale source d'endettement est les **crédits à la consommation**.
- La population de surendettés est caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules sans personne à charge, la tranche d'âge de 45 à 54 ans étant la plus représentée.
- L'analyse de la situation au regard de l'emploi confirme l'importance des difficultés professionnelles rencontrées : en 2016, 48,5 % des surendettés sont au chômage, sans profession ou sans activité professionnelle.
- D'un point de vue socioprofessionnel, les employés qui sont les plus représentés sachant que plus de $\frac{3}{4}$ des ménages surendettés perçoivent des revenus inférieurs à 2 000 euros par mois.

1/CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ¹

Population des plus de 15 ans estimée au 01/01/2016 : **279 321**
 Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2016 pour
 100 000 habitants de plus de 15 ans : **217**
 Taux de chômage au 2T2017 : **10,0 %**
 Part de la population couverte par le RSA au 31/12/2016² : **3,1 %**
 Revenu disponible brut par habitant en 2014 : **18 862 euros**
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian en 2014 : **20,3%**



Haute-Corse

Dossiers de surendettement déposés
 en 2016 pour 100 000 hab : **201**
 Taux de chômage au 2T2017 : **10,5 %**
 Part de la population couverte par le
 RSA au 31/12/2016 : **3,6 %**
 Revenu salarial net annuel moyen
 (2014) :
18 140 euros
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau
 médian en 2014 : **22,5 %**

Corse-du-Sud

Dossiers de surendettement déposés
 en 2016 pour 100 000 hab : **235**
 Taux de chômage au 2T2017 : **9,5 %**
 Part de la population couverte par le
 RSA au 31/12/2016 : **2,5 %**
 Revenu salarial net annuel moyen
 (2014) :
18 380 euros
 Taux de pauvreté à 60 % du niveau
 médian en 2014 : **17,7 %**

2/SURENDETTEMENT DES MENAGES : Activité des commissions et caractéristiques des dettes

Tableau 1 : Nombre de dossiers de surendettement en 2016 par type et département et évolution

2016	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse	
	Nom bre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel	Nombre	Glissement Annuel
Dossiers déposés	309	-26,3 %	297	-8,6 %	606	-18,5 %
Dossiers recevables	269	-25,5 %	276	+1,8 %	545	-13,7 %
Dossiers traités	310	-33,6 %	330	+0,9 %	640	-21,0 %

Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

Tableau 2 : Surendettement des ménages en Corse de 2012 à 2016

Année	Dossiers déposés	Dossiers recevables	Dossiers traités
2012	687	585	695
2013	685	562	812
2014	692	589	721
2015	744	632	810
2016	606	545	640
Cumul 2012-2015	3 414	2 924	3 678

Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

¹ Sources : Banque de France ; Insee ; Cnaf.- Traitement CorsiStat

² La population couverte regroupe l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge. Elle est rapportée ici à l'ensemble de la population estimée au 01/01/2016

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES EN CORSE EN 2016 – DÉCEMBRE 2017

Contact : Lena SERDJANIAN

lena.serdjanian@adec.corsica / 04.95.50.91.38

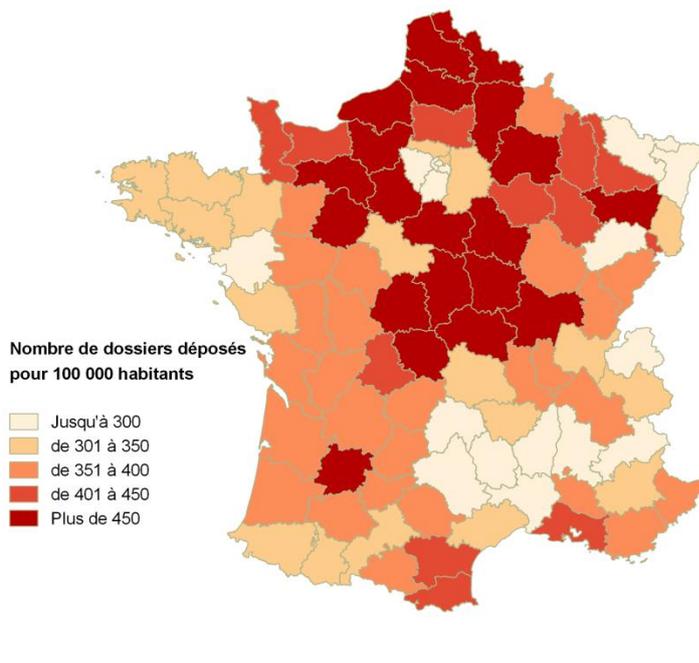


2.1/Données d'activité des commissions de surendettement

Le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement entre 2012 et 2016 s'élève en moyenne à 683 dossiers par an. **En 2016, ce nombre enregistre la valeur la plus basse, il est de 606** (51 % pour la Corse-du-Sud ; 49 % pour la Haute-Corse) - dont 37 % en Corse-du-Sud et 36,1 % en Haute-Corse correspondent à des redépôts. Cette **baisse significative** du nombre de dépôts au plan local (-18,5 % sur un an contre -10,6 % à l'échelle nationale)

par rapport à l'année 2015 concerne plus particulièrement le département de Corse-du-Sud (-26,3 %) et découle notamment de la diminution du nombre des redépôts. Proportionnellement à la population des plus de 15 ans, le nombre de dossiers déposés reste plus important dans le département de la Corse-du-Sud (235 contre 201 en Haute-Corse). La situation s'y étant toutefois améliorée, le différentiel entre les deux départements s'est nettement resserré.

Carte 1 : Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants âgés de 15 ans ou plus en 2016 par département



Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

En termes de densité, la Corse demeure la région métropolitaine la moins exposée à la problématique du surendettement. Sur l'année 2016, le nombre de dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus s'établit à 217 (contre 269 en 2015), ce qui représente la densité la moins élevée de France métropolitaine. Dans un contexte de baisse générale de cette proportion, les Hauts-de-France conservent le rang de région de plus forte densité avec 540 dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit plus de deux fois la valeur insulaire. En France de province, où la densité moyenne est de 391 dossiers déposés, les départements les plus touchés proportionnellement à leur population sont l'Aisne (604), la Nièvre (565) et le Nord (563). A contrario, comme l'année précédente, la Lozère présente la plus faible densité de dossiers déposés (186) suivie des départements de Paris (194) et de la Haute-Corse (201) (cf. Carte 1).

Depuis janvier 2012, 2 924 dossiers ont été déclarés recevables aux procédures légales de traitement du surendettement, c'est-à-dire présentant un niveau d'endettement a priori excessif par rapport à la capacité de

remboursement des ménages concernés. Cela représente 0,3 % de l'effectif comptabilisé en France métropolitaine. Sur la même période, **3 678 dossiers ont été menés au terme de la procédure que ce soit avec une issue positive ou négative** pour le déposant. L'écart entre le nombre de dossiers traités et le nombre de dossiers déclarés recevables peut s'expliquer en partie par le délai de la procédure (plusieurs mois selon la complexité du dossier présenté). **Au cours de l'année 2016, le nombre de dossiers traités en Corse s'élève à 640,** ce qui correspond à une **baisse de 21 %** par rapport à 2015 rejoignant la tendance nationale (-11,6 % sur un an) déjà observée l'année précédente. Si 10,3 % de ces dossiers ont été déclarés irrecevables, **près de la moitié ont fait l'objet d'une mesure de réaménagement des dettes (47,1 %).** Pour 22 % de ces derniers, des plans conventionnels de remboursement de la dette ont été conclus entre les débiteurs et les créanciers et pour les 78 % où aucune solution négociée n'a pu être mise en place, une mesure a été imposée ou recommandée. Enfin, **pour 34,2 %** des dossiers traités par la commission de surendettement il a été préconisé un **effacement de la dette.**

Tableau 3 : Issues des dossiers traités en 2016 en pourcentage et évolution

sorties	Corse		France métropolitaine	
	Part (%)	Evolution (%)	Part (%)	Evolution (%)
Plans conventionnels conclus	10,2	-11,0	10,7	-16,5
Décisions d'orientation vers une PRP ³ (avec ou sans liquidation judiciaire)	34,2	+4,3	35,9	+0,9
Mesures imposées et recommandées	36,9	-27,6	37,8	-19,0
Clôtures	7,8	-55,8	7,6	-20,1
Dossiers irrecevables	10,3	-5,7	7,9	-6,2

Sources : Banque de France, rapports d'activité des commissions de surendettement de Corse-du-Sud et Haute-Corse, Baromètre du surendettement – 4^{ème} trimestre 2016 (DGAFP – Direction des particuliers – SEP) – Traitement CorsiStat.

2.2/Typologie de la dette

Les différents types de dettes

Les dettes financières

Elles comprennent les dettes immobilières (Prêts immobiliers, arriérés, solde après la vente de la résidence principale), les dettes à la consommation (crédits renouvelables, prêts personnels, crédits affectés/Location avec option d'achat), les micro-crédits et prêts sur gage et enfin les découverts et dépassements bancaires.

Les dettes de charges courantes

Elles comprennent les dettes de logement (loyer et charges locatives, charges de copropriété, frais de maison de retraite, frais de maison spécialisée, dépôts de garantie), les dettes d'énergies et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, internet), les dettes de transport, les dettes d'assurances/mutuelle (dettes de santé, dettes d'éducation et frais de garde), les dettes alimentaires et les dettes fiscales (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière).

Les autres dettes

Elles comprennent les dettes sociales (organismes d'aide sociale, employeur et comité d'entreprise, Assedic, indemnités de sécurité sociale et caisse de retraite,..., dettes sur fraude à la sécurité sociale), les dettes professionnelles, les dettes pénales et réparations pécuniaires et enfin des dettes diverses (huissier, chèques impayés, dettes auprès d'une caution,...)

La structure et le niveau de l'endettement des ménages surendettés traduisent les difficultés de trésorerie auxquelles ils sont confrontés. Elle est caractérisée par une **mixité de l'endettement** combinant principalement les **crédits à la consommation** (présents dans 92 % des dossiers) et les **arriérés de charges courantes** (présents dans 75,2 % des dossiers). En effet, un dossier déposé par une personne en situation de surendettement comporte très souvent des dettes de diverses origines. Ainsi, pour un seul ménage, les encours des dettes peuvent émaner d'un prêt immobilier combiné à des défauts de paiement de factures d'énergie par exemple. C'est ce qui explique qu'en 2016, en moyenne **un dossier comprend entre 7 et 8 dettes**. **Le niveau moyen d'endettement** observé en Corse pour cette même année, pour l'ensemble des dossiers recevables **s'établit à 45 713 euros**. Il augmente ainsi de 1,2 % par rapport à 2015 alors qu'il se trouvait diminué de 12 590 euros l'année précédente. Pour la même année, en France métropolitaine, l'endettement moyen global est inférieur et s'établit à 42 334 euros, ce qui correspond en moyenne à 9 dettes par dossier.

81 % du montant global des encours des dettes concernent des **dettes financières**, 9,3 % des arriérés de charges courantes contre respectivement 76,3 % et 11,9 % à l'échelle de la France métropolitaine. Ces dettes ont un poids financiers plus lourds dans l'endettement puisqu'en 2014 elles représentaient des parts respectives de 59 % et 7 %. Les dettes financières qui constituent la principale source d'endettement sont présentes dans **93,4 % des dossiers** (91% au niveau national) ce qui correspond en moyenne à 5 dettes de ce type par dossier. Leur encours global a augmenté en un an de 1,3 %. Elles représentent ainsi un endettement moyen de 36 675 euros contre 36 191 euros en 2014. Les dettes de charges courantes apparaissent dans 78% des dossiers, à hauteur de 4 dettes par dossier en moyenne et représentent un encours moyen de 8 443 euros contre 5 590 euros l'année précédente. Elles comprennent les dettes de logement (loyers, charges locatives) ou en lien avec les dépenses de logement (énergies par exemple), de communication (abonnements téléphoniques, internet,...), de transport, d'assurance, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

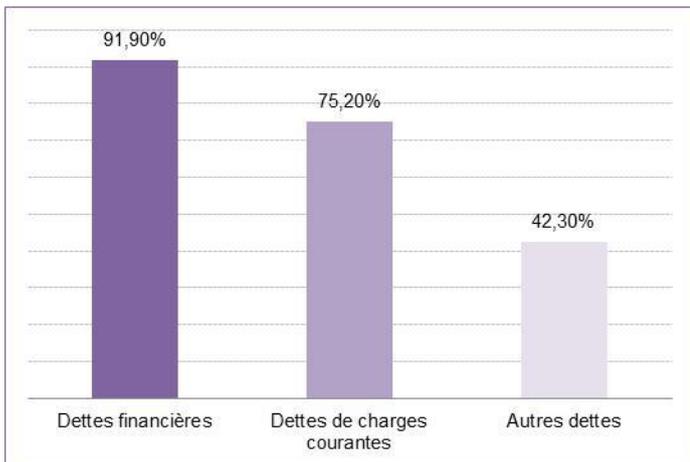
Les autres dettes sont caractérisées par les dettes sociales, professionnelles, pénales ou encore des dettes diverses telles les chèques impayés. 47% des dossiers sont concernés, ce qui représente environ 2 dettes par ménage en moyenne avec un endettement moyen de 9 043 euros.

Au niveau départemental, le nombre de dossiers recevables sont plus nombreux en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse. Cependant, les endettements globaux respectifs s'inversent du fait de la diminution marquée observée pour la Haute-Corse (13 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 2014) et a contrario, la progression de l'encours du département de Corse-du-Sud (15 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2014).

³ PRP : procédure de rétablissement personnel.

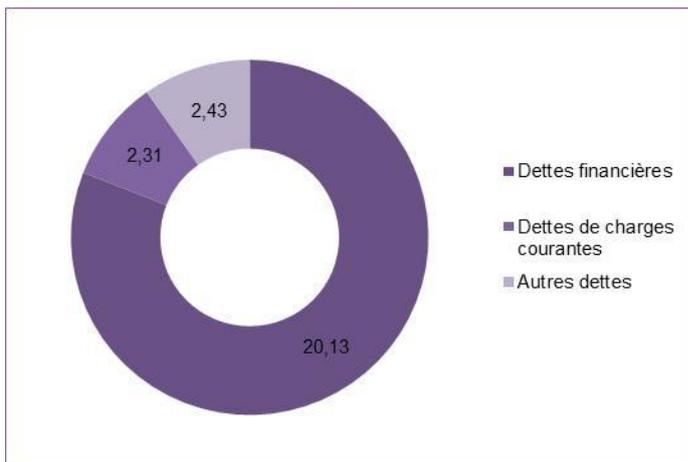


Graphique 2 : Pourcentage de dossiers concernés selon le type de dettes



Source : Banque de France – traitement CorsiStat

Graphique 3 : Encours des dettes en millions d'€ selon le type



Focus sur les dettes financières

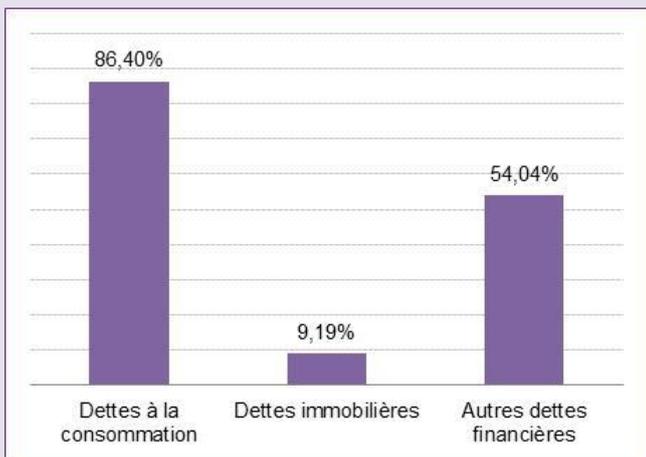
Les **dettes financières** se déclinent de la façon suivante :

- Les dettes à la consommation,
- Les dettes immobilières,
- Les autres dettes comprenant notamment les découverts et dépassements.

Sur l'ensemble des dossiers recevables en 2016, ceux qui sont concernés par les **dettes à la consommation**

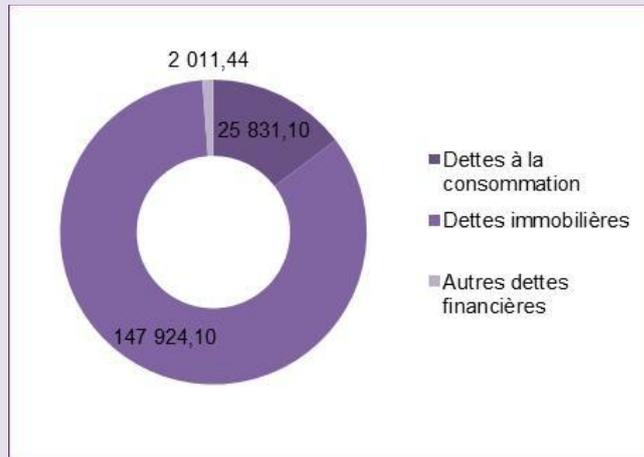
représentent toujours la plus forte proportion (86,4%) avec un montant moyen d'endettement de **25 831 euros**. Toutefois, parmi les dettes financières, celles qui affichent l'encours le plus élevé sont les dettes immobilières. Ces dernières sont présentes dans 9,2 % des dossiers - c'est-à-dire qu'en moyenne un dossier compte 2 dettes immobilières - pour un montant moyen de 147 924 euros (+29 % / 2015).

Graphique 4 : Dossiers concernés par des dettes financières en %



Source : Banque de France – traitement CorsiStat

Graphique 5 : Endettement moyen en € selon les différents types de dettes

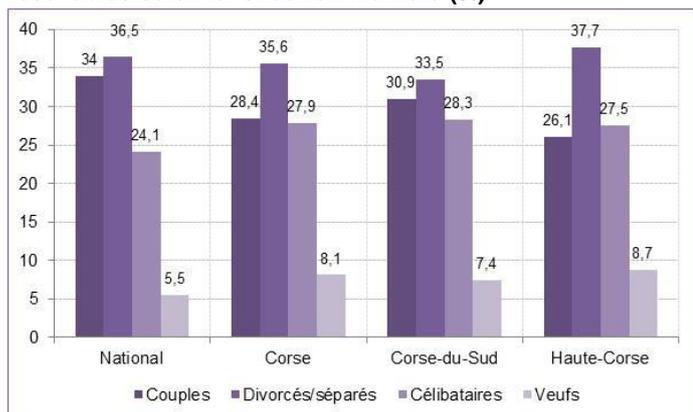


3/SURENDETTEMENT DES MÉNAGES : Profil des ménages

3.1/Caractéristiques sociodémographiques

En 2016, comme au cours des trois précédentes années, la population des ménages en situation de surendettement se caractérise par la **prédominance de personnes vivant seules et sans personnes à charge**. Ainsi, **72,6 % des dossiers déclarés recevables** concernent des individus divorcés ou séparés, célibataires ou veufs (cf. graphique 6). Cette part est supérieure de 6,6 points à celle observée sur l'ensemble de la métropole. Elle a augmenté de 1,1 points par rapport à 2015 du fait de la progression des célibataires (+1,2 pts) et des veufs (+2,2 pts).

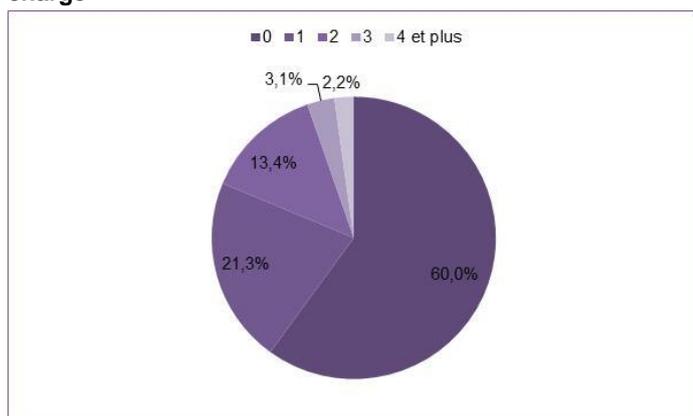
Graphique 6 : Répartition des dossiers de surendettement recevables selon la situation maritale (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, le nombre de dossiers dans lesquels **aucune personne à charge n'est recensée**, représente 60 % de l'ensemble des dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement en Corse (cf. graphique 7) (54 % en France métropolitaine). Cette part s'accroît tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale (+3,2 pts et +1,9 pts respectivement).

Graphique 7 : Répartition des dossiers de surendettement recevables en Corse selon le nombre de personnes à charge

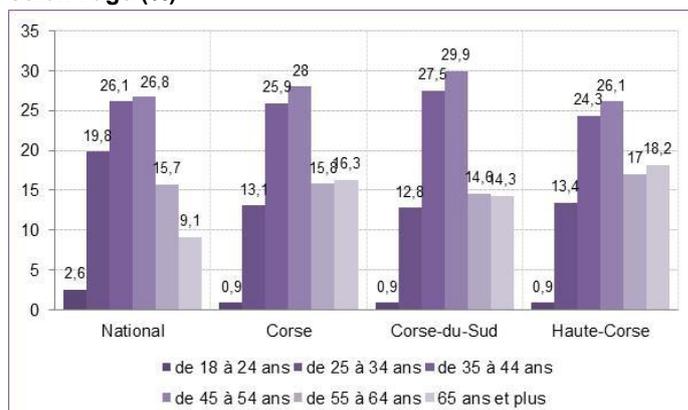


Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

Les deux classes d'âge les plus représentées parmi les personnes surendettées sont celles des « 45 à 54 ans » (28 % en Corse) et des « 35 à 44 ans » (25,9 %). L'écart entre ces deux tranches s'est resserré suite à la progression des « 35 à 44 ans » (+2,6 pts), la hausse étant plus marquée en Corse-du-Sud (+3,6 pts contre +1,9 pts en Haute-Corse).

De même, une autre différence est observée au sein du territoire dans la répartition des différentes classes d'âge. Les personnes âgées y sont plus nombreuses en proportion. Le département de la Haute-Corse affiche une augmentation de la part des « 65 ans et plus » de 4,5 points. Aussi, près d'une personne surendettée sur cinq se situe dans la catégorie des séniors dans cette partie de l'île (cf. graphique 8).

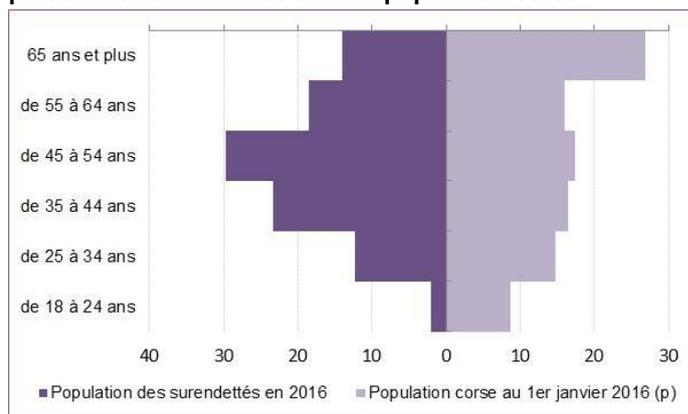
Graphique 8 : Répartition des personnes surendettées selon l'âge (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

Par ailleurs, la comparaison entre les pyramides des âges des personnes surendettées et celle de la population corse des plus de 18 ans met en évidence la **surreprésentation de certaines classes d'âge** au détriment d'autres (cf. graphique 9). Ainsi, les classes extrêmes (« 18-24 ans » ; « 65 ans et plus ») figurent dans une moindre mesure parmi les individus surendettés. Les séniors sont particulièrement peu présents dans les dossiers tandis que **la classe d'âge « de 45 à 54 ans » ans davantage concernée**.

Graphique 9 : Comparaison des structure d'âge des personnes surendettées et de la population corse



Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 ; Insee, état civil, estimation de la population au 1^{er} – Traitement CorsiStat

Enfin, au niveau national comme au niveau régional, **les femmes surendettées apparaissent en plus grand nombre**. En 2016, elles représentent en Corse 56,5 % de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs et affichent ainsi une part plus marquée que la France métropolitaine (54,1%) (cf. *graphique 10*). A noter cependant, que cette part continue de se replier. Elle était de 61,5 en 2014 et de 56,5 % en 2015.

Les femmes constituent un public plus concerné par la problématique du surendettement et plus particulièrement en Corse où la part des surendettées est supérieure de 5 points à celle qu'elles représentent dans la population (51% au 1^{er} janvier 2016 – Source : Insee, état civil, estimation de la population).

3.2/Caractéristiques professionnelles

L'analyse de la situation professionnelle met en exergue le fait que **les difficultés liées à l'emploi vont souvent de pair avec les soucis de surendettement**. En effet, 17,8 % des personnes surendettées sont au **chômage**, 14,6 % sont **sans profession** et 16,1 % sont **sans activité professionnelle** (congé maladie de longue durée, congé parental, invalidité). Une fois encore, la part cumulée de **ces différentes situations augmente**, entre 2013 et 2016, elle accuse une hausse de 4,7 points alors qu'elle est stable au niveau métropolitain. Pour autant, les personnes concernées par ces situations professionnelles sont proportionnellement plus nombreuses en France métropolitaine où la part de surendettés au chômage surpasse de 11 points celle observée localement (Cf. *Tableau 4*).

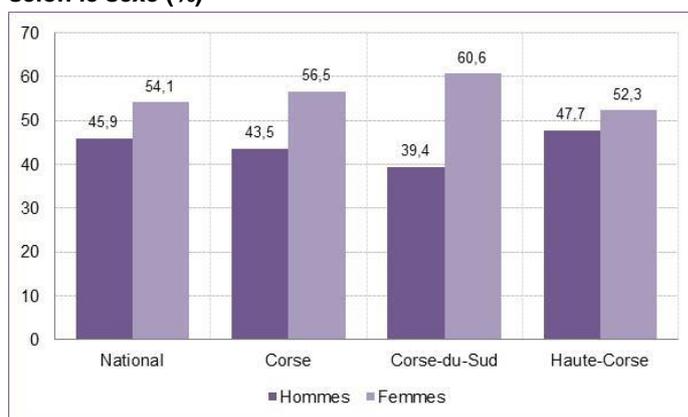
Parallèlement, **la part des salariés en CDI parmi les surendettés (26,5 %) a diminué**. Ces différents constats

Tableau 4 : Répartition des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) selon leur situation professionnelle

Situation par rapport à l'emploi	National	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Salarié en CDI	28,2	26,5	31,0	21,9
Salarié en CDD	5,5	5,3	5,7	4,9
Salarié intérimaire	2,1	0,2	0,3	0
Congé maternité	0,2	0,2	0,3	0
Profession libérale	0	0	0	0
Artisan/commerçant	0,1	0	0	0
Chômeur	28,7	17,8	19,1	16,4
Sans profession	12,4	14,6	11,6	17,6
Retraité	12,4	19,1	16,7	21,6
Étudiant	0,3	0,3	0,3	0,3
Congé maladie longue durée	3,8	5,1	5,1	5,2
Congé parental	1,4	0,9	0,9	0,9
Invalide	4,9	10,1	9,0	11,2

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016

Graphique 10 : Répartition des personnes surendettées selon le sexe (%)

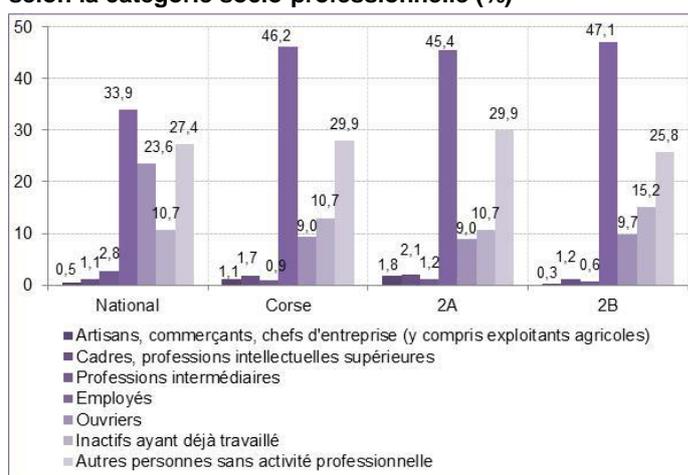


Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

tendent à montrer que les personnes qui ont contracté des dettes peuvent se retrouver dans l'incapacité de rembourser un nombre de crédits trop important du fait d'un changement de situation responsable des difficultés financières, d'accidents de la vie tel que la perte d'emploi.

Enfin, **parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, la plus impactée est celle des employés** puisque 46,2 % des personnes surendettées relèvent de cette composante (Cf. *graphique 11*). Cette catégorie était déjà particulièrement exposée les années précédentes et leur part augmente encore de 1,2 points par rapport à 2015 à l'échelle régionale. En revanche, les **ouvriers enregistrent une contraction significative** de 35,7 points de leur part dans les dossiers recevables retrouvant un niveau proche de ceux de 2014 et 2013. Ce constat s'applique à l'échelle nationale, la proportion des ouvriers en situation de surendettement accusant une baisse toutefois moins marquée (-11,1 pts).

Graphique 11 : Répartition des personnes surendettées selon la catégorie socio-professionnelle (%)



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

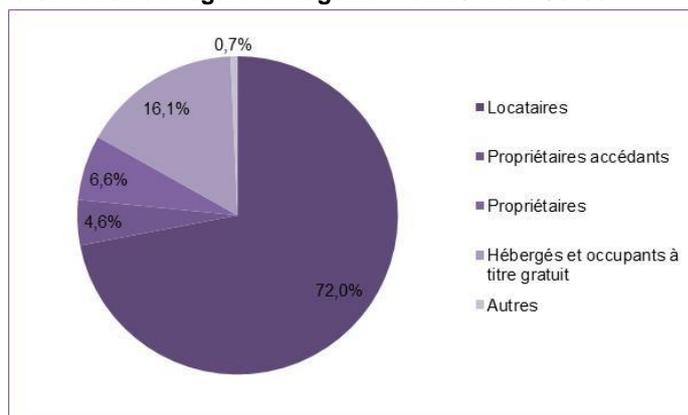


3.3/Caractéristiques liées au logement

A l'image de la tendance nationale, **les ménages corses en situation de surendettement sont majoritairement locataires** de leur logement (72 % en 2016 contre 76 % en France métropolitaine). Toutefois, pour la deuxième année consécutive, cette part diminue (-3,6 pts et -2,3 pts en 2015 pour la Corse contre -0,5 et -0,7 pt à l'échelle du pays).

D'autre part, en ce qui concerne les propriétaires et propriétaires accédants, en région comme à l'échelle nationale, la même situation est observée. La proportion est toujours relativement basse (11 %) mais elle continue d'augmenter (Cf. graphique 12). Ainsi, la part des propriétaires et propriétaires accédants augmente de 1,4 points pour la Corse et de 0,2 point France métropolitaine. **Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'augmentation des personnes présentant un endettement immobilier (9,49 % en 2015 contre 6,62 % en 2014).**

Graphique 12 : Répartition des dossiers recevables selon la situation au regard du logement en 2014 en Corse



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

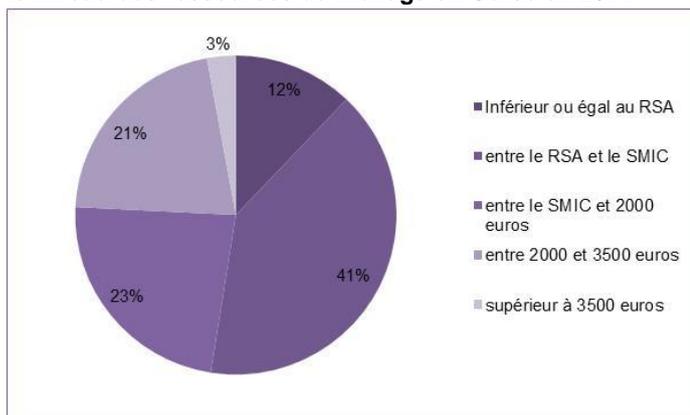
3.4/Caractéristiques des ressources des personnes surendettées

En 2016, la structure des personnes surendettées selon le niveau de ressources du débiteur et du codébiteur est sensiblement la même. **3 ménages surendettés sur 4 perçoivent des revenus inférieurs à 2 000 euros par mois** (Cf. graphique 13). Il convient également de noter que plus la moitié des surendettés (53 %) ont des ressources inférieures ou égales au SMIC tandis que 12 % perçoivent au plus le RSA⁵. Les foyers dont les ressources sont les moins élevées sont proportionnellement plus nombreux puisque les dossiers jugés recevables et concernant des personnes aux ressources inférieures ou égales au SMIC ont progressé de 4,3 points en Corse contre une hausse de 0,3 point au niveau national. C'est en Haute-Corse que la situation est particulièrement dégradée pour cette tranche de revenu (+5,9 points) à l'avantage de foyer dont les ressources sont comprises entre 2 000 et 3 500 euros et dont la part recule de 5,5 points.

Les ressources des débiteurs proviennent majoritairement de revenus d'activité (48,3 % des dossiers recevables) et en second lieu de pensions perçues (25,6 %) ce qui concorde bien avec le fait que les employés sont les plus concernés par la problématique. Toutefois, cette proportion diminue de 2,6 points du fait de la baisse marquée enregistrée dans le département de la Haute-Corse (-6,2 points).

Le niveau des ressources demeurant faible, la capacité de remboursement des dettes est impactée. 49,2 % des personnes surendettées ne disposent d'aucun revenu disponible pour apurer le passif dès lors que leur sont imputées les différentes charges courantes et notamment les sommes nécessaires au paiement des charges liées au logement, soit une part plus élevée de 0,8 points par rapport à 2015 (+5 pts pour la Haute-Corse/ -3,2 pts en Corse-du-Sud) (Cf. Tableau 5).

Graphique 13 : Répartition des dossiers recevables selon le niveau des ressources du ménage en Corse en 2014



Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016 – Traitement CorsiStat

⁴ Dans les ressources du débiteur et du codébiteur sont prises en compte tous les types de ressources : les allocations chômage, les allocations logement, les salaires, les prestations familiales, les congés parentaux d'éducation, les pensions alimentaires perçues ou prestations compensatoires, les retraites, les pensions d'invalidité, les minima sociaux, les allocations adulte handicapé, les rentes accident du travail, les indemnités journalières, les revenus patrimoniaux, les contributions aux charges par des personnes non signataires du dossier et autres ressources.

⁵ En 2014, le RSA socle pour un couple sans enfant s'établit à 794 euros et le SMIC s'établit à 1 445 euros. Les statistiques ont été établies sur cette base.

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES EN CORSE EN 2016 – DÉCEMBRE 2017

Contact : Lena SERDJANIAN

lena.serdjanian@adec.corsica / 04.95.50.91.38

Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, la situation est plus favorable en termes de capacité de remboursement. 25 % des ménages affectés ont une capacité de remboursement strictement inférieure à 450 euros contre 29,6 % en 2015 et la part des ménages dont cette capacité est comprise entre 450 et 800 euros a progressé de 4,1 points. Pour autant, en cumulé, **la part des dossiers présentant des capacités de remboursement faibles voire inexistantes reste élevée et se porte à 74,2 % contre 77,7 % en 2015 (80,8% au niveau national).**

Tableau 5 : Capacité de remboursement du débiteur et du codébiteur en % du nombre de dossiers recevables

	National	Corse	2A	2B
Absence de capacité de remboursement	52,1	49,2	46,1	52,2
de 0 à < 450 euros	28,7	25,0	25,7	24,3
de 450 à <800 euros	10,0	13,9	15,6	12,3
de 800 à <1500 euros	6,8	7,9	8,2	7,6
1500 euros et plus	2,3	4,0	4,5	3,6

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages – enquête typologique 2016

Plan conventionnel de redressement

Dans le cadre du traitement d'un dossier de surendettement, la commission de surendettement peut proposer pour une durée maximale de 8 ans, un plan de remboursement des dettes du débiteur établi avec l'accord des deux parties : les créanciers et le débiteur. Ce plan peut prévoir par exemple un aménagement des remboursements ou bien encore un allègement de la dette.

Procédure de rétablissement personnel

Dans le cas où la situation financière de la personne surendettée est trop dégradée, la commission de surendettement peut mettre en place une procédure de rétablissement personnel avec l'accord du débiteur. Cette procédure permet l'effacement des dettes. Selon le cas, elle peut être prononcée avec ou sans liquidation judiciaire.

Clôture de dossier

Le dossier est rejeté car incomplet.

Mesures imposées et recommandées

Si aucun plan conventionnel de redressement n'a pu être signé entre les parties, la commission peut imposer ou recommander certaines mesures à la demande de la personne surendettée. Exemple de mesures imposées : rééchelonnement des dettes sur une durée de 8 ans maximum, réduction du taux d'intérêt... Exemple de recommandations : réduction du montant de prêt immobilier restant à rembourser en cas de vente du logement principal de la personne surendettée, effacement partiel de créances...

La troisième partie du présent document livre une analyse du profil des personnes surendettées à partir des données chiffrées publiées par la Banque de France dans ses publications [Le surendettement des ménages – enquête typologique](#) pour les années 2014, 2015 et 2016.

Les données produites dans ce document sont extraites des 197 731 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement de France métropolitaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (205 800 pour l'année précédente).